

Département du Pas-de-Calais

MAIRIE DE GRENAY

=====
Arrondissement de Lens
=====

=====
Canton de Wingles
=====

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du mercredi 2 avril 2025
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation à la réunion : jeudi 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 2 avril 2025 à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Madame Christelle BUISSETTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (25) Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Jacky COEUGNIET, Madame Muriel KRAMARCZYK, Madame Cathie WASIKOWSKI, Monsieur Patrick MANIA, Madame Nathalie LEROY, Monsieur Jimmy ROUFFELAERS, Madame Carole BOUCHEZ, Monsieur Bernard JOSIEN, Madame Annie FOMBELLE, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jean-Luc DELASSUS, Monsieur Jacques GRZES, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur David LEFEBVRE, Monsieur Fabien DEVILLE, Madame Danielle DUPONT, Madame Nathalie FELIX, Madame Sandrine RANSON, Madame Magalie DEBARGE, Madame Mylène MATIFAT, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Daniel DELENCLOS, Monsieur Antoine IBBA, et Madame Daisy DUVEAU

Excusés : (2) Madame Patricia SCHIRRU (a donné procuration à Monsieur Jean-Luc DELASSUS) Madame Mélanie TAHON (a donné procuration à Monsieur Daniel DELENCLOS)

Absents : (0)

Étaient absents excusés et non représentés : (0)

Étaient absents non représentés (0)

Madame Cathie WASIKOWSKI est élue secrétaire de séance.

2025-30 : Budget Primitif annexe cimetière 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment l'article L2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 août portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n° 2025-10 du 26 février 2025 relative à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire,

Vu l'adoption du compte administratif 2024,

Vu l'affectation des résultats 2024,

En application de la réglementation en vigueur, le budget primitif des Collectivités Territoriales doit être voté au plus tard le 15 avril 2025,

Madame la Maire développe les grands axes du budget primitif chapitre par chapitre en fonctionnement et en investissement. Elle rappelle par ailleurs quelques données présentées lors du débat d'orientation budgétaire du 26 février 2025.

Budget de fonctionnement : dépenses

| Chapitres | Montants |
|---|-------------------|
| Charges à caractère général | 88 800,23 |
| Charges de personnels et frais assimilés | 5 000,00 |
| Opération d'ordre de transfert entre sections | 2 839,00 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 286,00 |
| Autres charges de gestion courante | 2 200,00 |
| Virement à la section investissement | 8 274,00 |
| TOTAL | 107 399,23 |

Budget de fonctionnement : recettes

| Chapitres | Montants |
|--|-------------------|
| Résultat de fonctionnement | 77 399,23 |
| Atténuation de charges | 1 000,00 |
| Produits des services, domaine et ventes div | 28 500,00 |
| Autres produits de gestion courante | 500,00 |
| TOTAL | 107 399,23 |

Budget d'investissement : dépenses

| Chapitres | Montants |
|-------------------------------|------------------|
| Emprunts et dettes assimilées | 6 274,00 |
| Immobilisations corporelles | 14 590,76 |
| TOTAL | 20 864,76 |

Budget d'investissement : recettes

| Chapitres | Montants |
|--|------------------|
| Solde exécution de la section d'inv reporté | 9 751,76 |
| Opérations ordre de transfert entre sections | 2 839,00 |
| Virement de la section exploitation | 8 274,00 |
| TOTAL | 20 864,76 |

Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le 08.04.2025

ID : 062-216203869-20250403-2025_30-DE

Après présentation par Madame la Maire, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette délibération à 25 voix pour et 2 contre (Monsieur IBBA et Madame DUVEAU).

Pour extrait conforme au Registre

La Maire,

Christelle BUISSETTE
Maire de GRENAY
3 avr. 2025

La secrétaire de séance,
Cathie WASIKOWSKI

